



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des SSIAD

Question écrite n° 35698

Texte de la question

M. Thibault Bazin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la non prise en compte des personnels des services de soins infirmiers à domicile, les SSIAD, dans le cadre des accords du « Ségur ». Alors que ces personnels ont dû faire face à la covid-19 comme les autres personnels soignants, alors qu'ils ont des conditions d'exercice difficiles et fatigantes, alors qu'ils constituent un rouage essentiel pour le maintien à domicile évitant ainsi une surcharge démesurée des structures de soins, ils se voient donc exclus de l'augmentation de salaire négociée au cours de ces accords. Alors qu'aucune revalorisation de leurs actes n'est intervenue depuis 2008 et que leurs indemnités kilométriques sont largement insuffisantes, cette augmentation est pourtant indispensable. Il est à craindre en effet que ces personnels abandonnent cet emploi pour un autre mieux rémunéré et moins prenant, alors même que les soins à domicile sont de plus en plus demandés dans les territoires. Il vient donc lui demander ce que le Gouvernement compte faire pour revaloriser les personnels des SSIAD, qui remplissent un rôle essentiel en apportant un réconfort quotidien aux plus fragiles des citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35698

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 474

Question retirée le : 26 janvier 2021 (Retrait à l'initiative de l'auteur)